REVUE FAMILLE ET SOCIÉTÉ

Revue Internationale Biannuelle Réferencée Publiée en Trois Langues

FAMILY AND SOCIETY JOURNAL

International Biannual Journal refereed Issued in three languages

EISSN: 2602-6716 ISSN: 2392-5337

https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/236

Volume: 09 / Numéro: 02 / 2021 Reçu: 07 / 07 / 2021 Accepté: 22 / 12 / 2021 Publié: 31 / 12 / 2021 Pages 401- 413

L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes

The institution: between neo-institutional vision and reforms.

Oussaidane Yassine	Université Alger 2, Abou El	yassine.oussaidane@univ-alger2.dz
Oussalualle Lassille	Kacem Saàdallah - Algérie	yassme.oussaidane@umv-aigei2.dz

Résumé:

Dans cet article, on s'intéressera davantage à l'institution en tant que notion polysémique en repérant les différentes significations, tout en veillant à dresser une typologie claire et précise sans ambigüité. Ainsi, on essayera de présenter les différentes approches sociologiques qui se sont intéressées à l'institution, principalement le courant néo-institutionnaliste. Dès lors, on s'étalera sur les réformes institutionnelles, et définitive on dévoilera les facteurs de résistance à toute forme d'institutionnalisation.

<u>Mots-clés</u>: Institution, Néo-Institutionnalisme, réformes institutionnelles, résistance.

Abstract:

In this article, we will focus more on the institution as a polysemic notion by identifying the different meanings, while making sure to draw up a clear and precise typology without ambiguity. Thus, we will try to present the different sociological approaches that have taken an interest in the institution, mainly the neo-institutionalist current. Therefore, we will focus on institutional reforms, and definitively we will unveil the factors of resistance to any form of institutionalization.

Keywords: Institution, neo institutionalism, institutional reforms, resistance.

Titre de l'article : L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes L'Auteur : Yassine Oussaidane Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021 Pages 401- 413

Introduction:

L'institution considérée comme un processus permanent, n'a pas été une préoccupation constante des chercheurs en sociologie, même s'ils savent que leur discipline est une "science des institutions" comme l'avait décrit **E. Durkheim**, ou plutôt, afin de rétablir pleinement la dimension historique et processuelle des institutions.

Aujourd'hui, ce concept fait son retour en force, et ses promesses explicatives viennent du constat qu'il informe davantage sur un processus de stabilisation plutôt que sur le seul état consolidé d'un agencement social donné (Tournay, 2001, p.10).

Les différentes recherches menées selon cette perspective ont connu un renouveau assez spectaculaire au cours des trente dernières années. Dans cette redécouverte théorique et pratique se repèrent des orientations théoriques et disciplinaires variées.

> Approche conceptuelle de l'institution :

Le concept "**institution**" est à la fois vague et varié, car ses significations diffèrent en fonction des contextes et des situations.

Ainsi, cette notion peut désigner à la fois les faits sociaux dans leur forme organisée qui se transmettent de génération à l'autre et qu'ils s'imposent aux individus, en d'autres termes c'est l'ensemble des "activités reprises par anticipations stables et réciproque" (Boudon & Bourricaud, 1982, p.312).

On retiendra la définition d'Emile Durkheim - père fondateur de l'école française de sociologie - dans ce sens, par qui l'institution représente " toutes croyances et tous modes de conduite institués par la collectivité ..." (**Durkheim** (1992), p.111).

D'un autre côté, et d'un point de vue anthropologique, l'institution concerne toute " norme de conduite établie et reconnue comme telle par un groupe social distinct dont elle est par la même une institution" (Radcliffe. B (1952), p.317). De ce fait nous pouvons conclure que la notion "institution" sous-entend ou même semblable à la notion de la "culture", et de la vie sociale. Ainsi nous pouvons éconduire que les institutions ne désignent pas seulement les faits et les pratiques collectives, mais aussi les cadres cognitifs, et moraux dans lesquels se développent les pensées individuelles.

Titre de l'article : L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes L'Auteur : Yassine Oussaidane Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021 Pages 401- 413

Si on revient au caractère ambigu et vague de la notion, comme nous l'avons cité auparavant, la définition donné par **Max Weber** à l'institution constitue un réel exemple, d'ailleurs pour le sociologue allemand l'institution est tel " un groupement portant des règlements établis rationnellement"; une définition qui se rapproche plus que jamais d'une vision politique où elle représente les institutions comme un ensemble d'appareils et de procédures de négociation visant la production des règles et des décisions légitimes " (**Dubet** (2002), p.23).

L'institution : une typologie ambiguë

Ce qui caractérise l'institution, non seulement du fait qu'il est difficile d'établir une définition simple et précise, s'ajoute à cet élément la complexité à cerner une classification propre aux instituions, d'ailleurs on remarque une importante diversité de modes de classification des institutions, et qui peuvent être assimilées à leurs domaines disciplinaires (*Politique*, économique, social ou religieuse), ou à leur degré d'insertion (*fondamentale* – secondaire), à leur classification par rapport à la reconnaissance sociale (*formelle* – informelle), et à l'envergure de la coordination qui régit la vie sociale (*interne* – externe). (**Tournay** (2011), p.105.)

Du coup, il est très délicat de dresser une typologie stricte et fiable, si on connait les ambivalences, et les caractéristiques particulières entre-autre, d'ailleurs, plus on se rapproche du centre du fonctionnement institutionnel, plus le caractère composite et hétérogène de cet assemblage transparait. (**Ibid., p.105**).

Dans cette optique, l'anthropologue anglaise **Mary Douglas** a dressé une typologie basée autours de deux dimensions des types de solidarité mobilisées dans le début social, tout en s'appuyant sur des effets d'orientation et de contraintes du contexte social sur les individus

Elle établit une dimension d'individuation (grid) et dimension d'incorporation sociale, (groupe). Pour mieux comprendre la réflexion faite par Mary Douglas, l'auteur divise ces deux dimensions en deux parties, selon la modalité de la structuration sociale, cette dernière peut être prescrite (imposée) ou construite, donc émergente.

Ainsi, cet acheminent se compose d'une dimension dite (*grid*) qui concerne les règles auxquelles les individus sont soumis dans leur interactions, ces règles qui sont astreintes à I 'individu (subordination), sont considérées en tant que rôle

prescrit, en d'autres termes, l'institution est conceptualisée comme une structure émergente à long terme des comportements individuels, tout en continuant à exercer des effets en retour à court terme sur les mêmes acteurs (Walliser (2003), p.166) - à l'inverse, les même individus bénéficient d'une certaine autonomie à organiser les relations individuelles.

Concernent la dimension (groupe) celle-ci porte essentiellement à ce que l'individu peut contribuer dans un groupe, à savoir, par une orientation de l'action individuelle par son adhésion à un groupe, en même temps qu'il bénéfice et profite d'une certaine liberté individuelle à créer des alliances.

De son coté, **Bernard Wallisen**, dans son article titré (théories des jeux et institutions) dresse une typologie des institutions basée sur des facteurs épistémiques et matériels. En premier lieu, on retrouve les institutions procédurales (organiques), et qui reflètent en effet un mécanisme procédural de coordination, ou organique si elles désignent des entités qui ont pour mission de mettre en œuvre des mécanismes concrets.

En second lieu, les institutions régulatives qui tente d'orienter les comportements des entités déjà existants, et fondatrice de nouveaux comportements par la suite. Enfin, en troisième pôle de cette typologie, on retrouve les institutions dites programmées, ou spontanées, et cela est déterminé par l'action des acteurs, qu'elle soit orientée par un accord au préalable, ou au contraire, qu'elle soit dénudée de toute intentionnalité.

> Le regard porté par la sociologie à l'institution

Toute forme de rapport et d'interaction au sein de l'institution est liée à la propriété de ses membres, ainsi qu'aux caractéristiques de son fonctionnement et aux rapports de pouvoir. Dans cette optique, on peut évoquer les travaux des sociologues des organisations, à l'instar de Michel Crozier et Erhard Friedberg, qui pensent que ces activités forment un ensemble de jeux dans lesquels sont engagés les individus, cependant ces stratégies individuelles sont encadrées par les caractéristiques de l'institution (Crozier, C & Friedberg, E (1977), p.21).

Dans un autre contexte, le sociologue Anthony Giddens remarque que les agents ou acteurs disposent d'un certain "éventail d'options" parmi lequel en un sens, ils

Titre de l'article : L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes L'Auteur : Yassine Oussaidane Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021 Pages 401- 413

choisissent, les "propriétés structurelles" de ces institutions agissant comme des contraintes limitant ainsi leur possibilité de choix (Giddens, A (1987), p.239).

Ce que reprend aussi **Michel Foucault**, en considérant que l'institution rend à normaliser les individus (agents) en leur inculquant une identité propre à l'institution, et d'exercer une certaine " contrainte d'une conformité à réaliser" (**Foucault**, M (1975), p.129).

Du coup, l'institution a le pouvoir de transformer les individus qui adhérent ; dans le contexte bien précis.

De son côté, Pierre Bourdieu souligne que les représentations des agents se transforment à force des rites ou d'actes d'institution, tout en insistant par la même occasion sur la force de l'habitus acquis par les agents dans le travail par lequel ils contribuent à modifier l'institution, d'ailleurs dans ce sens, il précise que « l'habitus est ce qui permet d'habiter les institutions, de se les approprier pratiquement, et par là de les maintenir en activité [.....] de faire revivre le sens qui s'y trouve déposé, mais en leur imposant les révisions et les transformations qui sont la contrepartie et la condition de la réactivation » (Bourdieu, 1980, p.96).

Pour sa part, Mary Douglas va encore plus loin où elle accorde à l'institution la force et le pouvoir d'imposer aux individus ou aux agents des catégories selon lesquelles ces derniers agissent, d'ailleurs elle le mentionne nettement dans ces écrits : « toute institutions [.....] se met à organiser la mémoire de ses membres, elle les force à oublier des expériences incompatibles avec l'image vertueuse qu'elle donne d'elle-même, et leur rappelle des évènements qui soutiennent une vision du monde complémentaire de la sienne [....] Elle leur fournit aussi des catégories de pensée, établit leur conscience de soi et fixe leur identité elle doit aussi consolider l'édifice social en sacralisant ses principes de justice » (**Douglas** (2004), p.128).

En définitive, pour ces auteurs, le rapport à l'institution est principalement un champ de recherche, d'ailleurs on remarque à travers leurs écrits, la place de l'individu ou de l'acteur- agent au sein de cette même institution, et ceci par rapport à la position qui lui est attribuée ou à la manière dont il se comporte en fonction des ressources dont il dispose, et de ses intérêts qui influencent son engagement éventuel en d'autres institutions.

Le Néo-Institutionnalisme comme nouveau paradigme dans l'analyse de l'institution :

Titre de l'article : L'institution : entre L'Auteur : Yassine vision néo-institutionnelle et réformes

Oussaidane

Volume: 09 / Numéro: 02 / 2021

Pages 401-413

Le courant néo-instutionnalisme est apparu par la première fois à travers les travaux de G. March, et J.P. Olsen. Ce courant critique surtout le peu d'intérêt accordé par les théories contemporaines au concept de l'institution, d'ailleurs, les adeptes de cette nouvelle tendance remettent en question le "contextualisme" dont les théories contemporaines expliquent le phénomène institutionnel, d'ailleurs ces dernières se limitent uniquement aux facteurs exogènes et sociaux dans leur analyse selon les néo-instutionnalismes (Lagroye, O (2010), p.34).

Cette critique vise en outre les théories "élitistes" qui se référent seulement à des concepts bien définis tel par exemple "classes sociales", de même pour les théories de développement économique.

Dans le même contexte, les auteurs néo-institutionnalistes remettant en cause le courant "fonctionnaliste", et cela est motivé par la réflexion faite par les partisans du fonctionnalisme, qui stipule que l'étude de l'institution n'est pertinente que dans le cas de "situation de crise", cette situation est favorisée bien évidemment - selon les fonctionnalistes - par l'inaptitude de l'institution à l'évolution de la société, voire même, son incapacité à satisfaire les besoins sociaux en évolution.

Du coup, cette vision évolutionniste nie toute analyse des institutions en réduisant ainsi la question de l'historicité des institutions à une simple évolution de leur aptitude à satisfaire les besoins sociaux à travers l'évolution des sociétés. De même, pour l'analyse marxiste, qui était pointé du doigt par les néoinstitutionnaliste; pour la simple raison que les marxistes jugent que les institutions tout surdéterminées et influencées par la configuration des rapports de force ; et qui par conséquent, elles ne disposent d'aucune action autonome.

En somme, James G.March et H. Olsen qui sont considérés comme les pères fondateurs de ce néologisme, affirment que « le néo-institutionnalisme n'est ni une théorie, ni la critique cohérente d'une théorie, c'est simplement un argument selon lequel l'organisation fait une différence" (March, O. (1984), p.747).

D'ailleurs depuis quelques années, on remarqua l'émergence d'une typologie qui s'est progressivement imposée, par laquelle on peut distinguer trois types de néoinstitutionnalisme: l'institutionnalisme du choix rationnel qui porte sur l'analyse économique des institutions, l'institutionnalisme historique et l'institutionnalisme sociologique.

Titre de l'article : L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes L'Auteur : Yassine Oussaidane Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021 Pages 401- 413

Nous allons davantage nous intéresser à ce dernier type d'institutionnalisme.

Ce courant est généralement mis en relation avec la sociologie américaine des organisations. Pour les institutionnalistes sociologiques, les institutions impliquent une dimension pratique et matérielle ainsi qu'une dimension symbolique, comme souligne le sociologue, Jacques Lagroye : "une institution, toute institution- que ce soit le mariage, une église, l'armée ou le parlement, se présente d'abord comme un ensemble de pratiques, de tâches particulières, de rites ou de règles de conduite entre des personnes, mais une institution est aussi l'ensemble des croyances, ou des représentations, qui concernent ces pratiques qui définissent leur signification et qui tendent à justifier leur existante " (Lagroye et al. (2006), p.141).

A l'opposé d'autres auteurs à l'instar de **Knight** (1995) et **Rothstein** (1996), soulignent l'importance du changement dans les rapports de force qui dépendent de l'essor des stratégies de mobilisation des ressources manifestés par les acteurs, ceci étant que le succès de telles tentatives de réforme dépend en définitive de l'état des rapports de formes politiques. (**Lagroye** (2010) p.49).

Selon Lagroye, il existe deux types de stratégies : les stratégies du "premier type " contribuent d'une manière tendancielle à une stabilisation des rapports de force, ainsi elles peuvent causer une certaine dégradation temporaire de ces rapports, et aboutir par la suite à des réformées institutionnelles dont l'ampleur reste incertaine, et qui peut s'expliquer par la dépendance de celle-ci du renouvellement (ou pas) des usages de l'institution (**Lagroye** (2006), p.219).

Toutefois, les stratégies du second type peuvent aboutir à des changements plutôt radicaux (révolution, changement du régime politique) par l'importance des ressources politique et matérielles et symboliques (inconnus auparavant) aux quelles les autres acteurs sont dans l'obligation de s'y adapter.

Pour conclure, ces réflexions appréhendent les institutions telles que des réalités inséparablement symboliques et pratiquent, et insistent à démontrer que leur fonctionnement, ainsi que leur stabilité est dépendant de leur implication et de leur insertion dans des relations d'interdépendance entre acteurs aux intérêts divers et complexe.

Titre de l'article : L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes

L'Auteur : Yassine Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021

Pages 401- 413

Institutions et réformes institutionnelles :

Dans la plupart des écrits en sociologie, la réflexion sur les institutions dans leur sens le plus large est essentiellement associée à des phénomènes sociaux. Par exemple, par **E. Durkheim**, les institutions sont des formes sociales produites avec plus au moins de force, par des règles, des lois ou des habitudes, dont la durée dépasse celle de la vie des hommes, qui concourent à l'interaction des individus et à la transmission de normes avec une fonction de socialisation et qui produisent de nouvelles règles et de nouvelles catégorisations par leur fonction de modification (**Lallement** (2004), p63).

Ainsi, on peut déduire que l'institution est comme un caractère extérieur, objectif et non personnel et admis d'un fait social, indépendamment des matériels et conceptions individuelles.

En outre, les institutions consistent à des univers de pratiques légitimes (rôles, routines, procédures, croyances), ainsi l'institution est caractérisée par sa persistance, ses mécanismes de reproduction (**Durkheim** (1895), éd. (1992), p.23).

Dans ce sillage, E. Durkheim, lorsqu'il définit la sociologie en tant que "science des institutions" voulait à travers cette définition favoriser l'étude de leur formation et leur fonctionnement, et insiste sur le fait que "le champ des variations permises dans "l'appropriation subjective de l'institution est limité" (**Ibid. p23**).

Autrement dit, il y a de nombreux changements sans réformes, certes, les institutions peuvent évoluer davantage, et cela sans qu'elles fassent réellement des actions réformatrices.

Les réformes institutionnelles sont la plupart des actions paradoxales, d'un côté, ce sont des activités sociales différenciées, intentionnellement orientées, en revendiquant d'être causalement construites autours d'enjeux de transformation de règles. Dans le même sens, les actions réformatrices sont contraintes par leur inscription dans les espaces institutionnels et sociaux de reformer en retour.

En même temps, l'institution quelle qu'elle soit, n'est pas faite d'un seul bloc, mais plutôt d'un ensemble de règles qui structurent des comportements, des normes, des modes et des rôles sociaux qui entretiennent des relations avec elle (**Ibid. p.56**).

Ainsi, on peut déduire que les réformes institutionnelles sont aux prises avec les rapports de force et les "mondes sociaux" que sous-entend l'institution, les savoirs

Titre de l'article : L'institution : entre	L'Auteur : Yassine	Val 00 / N	Dogga 401 412
vision néo-institutionnelle et réformes	Oussaidane	Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021	rages 401-415

et les formes de légitimation qui la structurent en profondeur et aussi les contraintes et les influences qu'elle génère.

Pour le moins qu'on puisse dire, une réforme institutionnelle est une sorte d'intervention publique qui cherche à agir et à transformer un ou plusieurs composants d'un ordre institutionnel donné (Lagroye, Offerlé (2010), p.77).

Ainsi pour comprendre les logiques d'une réforme institutionnelle, il faut prendre en considération quatre dimensions :

- -La première consiste à une construction cognitive ou la construction d'un sens commun réformateur, en d'autres termes l'élaboration d'un diagnostic.
- La deuxième est de dimension stratégique avec la constitution des coalitions de soutien.
- -Tandis que la troisième est plutôt morphologique où les initiateurs des réformes sont appelés à adapter leurs actions aux règles déjà établies,
- -et enfin la quatrième et ultime dimension est d'ordre pragmatique qui considère les réformes comme des activités sociales.

Du coup, l'efficacité transformatrice des réformes institutionnelles se joue dans la manière dont les nouvelles règles s'articuleront aux pratiques existantes et réciproquement, de la façon dont les acteurs eux-mêmes, s'adapterons aux innovations pour les reprendre, ou à l'inverse, les refuser.

L'institution et émergence des résistances :

Les résistances dont on s'intéresse dans notre contribution, touchent des individus ou des groupes qui essaient de défendre une autre forme d'institutionnalisation, voire la délégitimer ou la détruire dans sa configuration la plus extrême.

Toutes fois, les réflexions sur les causes des résistances doivent se tenir à distance de deux facteurs, qui participent à fixer la compréhension des processus d'institutionnalisation ; le premier s'articule autour de la "crise des institutions traditionnelle " qui nie le rôle joué par les agents à travers leur interaction permanant, le second, est le facteur de réhabiliter " l'individu face à l'institution" ce qui affaiblie toute analyse des résistances institutionnelles.

Titre de l'article : L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes L'Auteur : Yassine Oussaidane Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021 Pages 401- 413

Ainsi, ces deux facteurs (réflexions) doivent être unis à l'écart, et ceci pour permettre à élaborer des recherches objectives et dépasser les usages détournés voire subjectifs des travaux précédents.

Dans ce contexte, la sociologie des années 1970 prémunit du premier obstacle : la recherche des causes, c'est-à-dire des facteurs des résistances ne peut jamais se cantonner à l'institution elle-même.

L'étude d'O. Suaud, illustre bien cet exemple, où elle a démontré les profondes mutations structurelles favorisant ainsi la multiplication des possibilités de résistance face au processus d'institutionnalisation, et modifiant par la suite la valeur attribuée par une série de groupes sociaux au passage par l'établissement religieux.

Du coup, l'étude des résistances rencontrées par l'institution religieuse se doit à la concurrence croissante des autres institutions notamment l'école, et ceci en tant qu'institution rivale, qui transforme ainsi le rendement symbolique et social de la composante sociale. (Suaud (1978), p.78).

D'un autre côté, les résistances à l'institutionnalisation ne sont pas le résultat seulement de la transformation des rapports entre système de (production /reproduction) et institution, car même les socialisations antérieures des acteurs ou des agents sont capables elles aussi d'opposer des résistances au processus institutionnel. D'ailleurs ces résistances peuvent être analysées comme " des représentations souterraines affleurent à la faveur d'un événement mobilisateur qui redonne un espace d'expérience à des discours subversifs souterrains ou délégitimés par le monopole du discours dominant" (Loez, 2005, p.41).

De ce fait les résistances à l'institutionnalisation peuvent être appréhendé par l'activation des acteurs/ agents ou groupes de disposition, au sein des autres institutions ou dans d'autres contextes.

Dans un autre registre, E. Goffman analyse principalement les résistances à l'institution dans le but principal de construire une théorie véritablement sociologique, ainsi selon E. Goffman, le sociologue ne se limite pas seulement à lister les résistances, mais aussi à étudier dans quelle mesure celles-ci (résistances) contribuent à structurer et à bâtir une identité sociale, d'ailleurs plusieurs sociologues contemporains ont été influencé par ce cadre d'analyse à l'instar de C. Gaubert, et M. Pollak. (Lagroye, Offerlé (2010), p.141).

Titre de l'article : L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes L'Auteur : Yassine Oussaidane Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021 Pages 401- 413

En outre, E. Goffman souligne qu'un agent qui se contente seulement de produire des adaptations (primaire) peut s'avérer comme handicap à l'institution, d'autant plus que les résistances peuvent s'avérer aussi comme contribution à la production de l'institution, surtout au sein des moins formalisées, comme le démontre l'étude de (Laurens, 2006) sur le fonctionnement des administrations des étrangères en France dans les années 1960 et 1970, où le chercheur a mis en évidence l'existence des dépassements à la règle d'une manière presque quotidiennes à certains processus institutionnels (**Ibid., p.143**).

Subséquemment, on peut arriver à l'hypothèse que ses résistances participent d'une manière plus ou moins indirecte à perpétuer l'acceptation d'un ordre bureaucratique, et ceci en assurant de voir ses décisions potentiellement justifiées. Il importe dans ce sens de reprendre l'analyse de (Fisher (2009)) à travers son étude sur les centres de rétention, où il a déduit que le mécanisme de légitimation s'exerce avec d'autant plus d'efficacité que les responsables des lieux peuvent se défendre de toute dissimulation en arguant du fait qu'elle s'exerce sous ses yeux de l'opinion publique (Ibid, p.145).

En outre, les résistances à l'institutionnalisation sont contenues en elle-même, d'une autre manière cette succession irrégulière d'affrontement spectaculaires et de conflits discrets résulte de la sédimentation de prescriptions, de pratiques, de savoirs et de croyances qui dessinent la forme de l'institution. (Lacroix, L., 1992, p.11).

Dans ce cas nous pourrions reprendre par exemple l'étude du sociologue anglais P.Winis et son analyse sur les résistances culturelles ouvrières face à l'enseignement en Angleterre (Lagroye, Offerlé (2010), p.146.), cette étude montre la façon dont les formes d'opposition en milieu scolaire participent à assurer la réalisation d'une des finalités implicites de l'institution scolaire et ceci en facilitant l'anticipation vers le monde de l'atelier; en conséquence, la culture " anti-école" que les enfants issus de la classe ouvrière importent dans le système scolaire, incite à terme les jeunes de milieu ouvrier à faire un choix, qui est de plus ou moins volontaire à suivre une carrière exclusivement liée à l'usine. Dès lors, ses résistances à l'institution révèlent dans ce cas de figure la réalité fondamentale de l'institution scolaire en tant qu'instance de reproduction sociale.

Conclusion:

Titre de l'article : L'institution : entre vision néo-institutionnelle et réformes L'Auteur : Yassine Oussaidane Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021 Pages 401- 413

Malgré l'hétérogénéité des cadres d'analyse appliquée à l'institution, caractérisée surtout par cette spécificité polysémique, trois approches hétérogènes ressortent de cette notion dans les différents usages.

La première influente dans les approches sociologiques et juridiques à caractéristique durkheimienne, appréhende l'institution comme une forme sociale établie fonctionnant de façon régulière et dont on prédit qu'elle répond à une demande collective particulière. La seconde qui prévaut dans les analyses pragmatiques et des travaux relationnistes donne une description plus souple et dynamique faisant référence à la notion d'organisation. La troisième et la dernière, décrit un processus marqué par le travail spécifique d'institution dont témoignent préférentiellement les approches néo-institutionnalistes.

Références:

- 1. Boudon, Raymond, Bourricaud François (1982). <u>Dictionnaire Critique de Sociologie</u>, France : PUF.
- 2. Bourdieu, Pierre (1980). Le sens pratique, France : Minuit.
- 3. Crozier, Michel et Friedberg Erhard (1977). L'acteur et le système, France : Le Seuil.
- 4. Douglas, Mary (2004). Comment pensent les institutions, France : La Découverte.
- 5. Dubet, François (2002). Le déclin de l'institution, France : Le Seuil.
- 6. Durkheim, Emile (1992). [1895], les Règles de la Méthode Sociologique, France : PUF.
- 7. Foucault, Michel (1975). Surveiller et punir. Naissance de la prison, France : Gallimard.
- 8. Giddens, Anthony (1987). <u>la Constitution de la Société. Eléments de la théorie de la structuration</u>, France : PUF.
- 9. Lacroix, Bernard et Lagroye Jacques (1992). <u>Le Président de la République : usages et genèses d'une institution</u>, France : Presses de la FNSP.
- 10. Lagroye, Jacques et Michel Offerlé (2010). Sociologie de l'institution, France : Belin.
- 11. Lagroye, Jacques, François Bastien, Sawicki Frédéric (2006). **Sociologie Politique**, France: Presses de Sciences Po/ Dalloz.
- 12. Lallement, Michel (2004) "Penser les institutions: paradigmes d'hier, débats d'aujourd'hui", Sociologia del lavoro, n°93, Italie.
- 13. Loez, André (2005) " Mots et cultures de l'indiscipline : les graffitis des mutins", Genèses. Sciences sociales et histoire, n°59, France.

Titre de l'article : L'institution : entre	L'Auteur : Yassine	Volume : 09 / Numéro : 02 / 2021	Pages 401- 413
vision néo-institutionnelle et réformes	Oussaidane		

- 14. March, James G. et Olsen Johan P. (1984) "The New Institutionalism: Organizational Basic of Politics", American Political Science Review, n° 78, United-States.
- 15. Radcliff-Brown A.R (1952). <u>Structures and function in primitive societies</u>, United Kingdom: Free Press.
- 16. Suaud, Charles (1978). <u>La vocation, conversion et reconversion des prêtres ruraux,</u> France : Minuit.
- 17. Tournay, Virginie (2011). Sociologie des institutions, France : Que sais-je, PUF.
- 18. Walliser, Bernard (2003) "**Théorie des jeux et institutions**", <u>Cahiers d'économie</u> politique, n°44, France.